Commune de Châtillon
Broye-Fribourg

Châtillon, le 23 novembre 2026

Convocation à l'assemblée communale

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes du 25.09.1980, art. 12, les citoyennes et citoyens actifs de Châtillon sont convoqués à la prochaine assemblée communale ordinaire qui aura lieu le :

lundi 7 décembre 2026 à 20h00 à la salle communale.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 avril 2026 et approbation
   (Il ne sera pas lu mais peut être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée)

2. Budget 2027

   2.1. Budget du compte de résultat
   2.2. Rapport de la Commission financière
   2.3. Approbation du budget du compte de résultat
   2.4. Budget des investissements
      2.4.1 Remplacement des fenêtres du bâtiment communal
      2.4.2 Installation d'un géocooling pour le bâtiment communal
   2.5. Rapport de la Commission financière
   2.6. Approbation du budget des investissements

3. Election de la commission financière pour la législature 2026-2031

4. Election de la commission d'urbanisme pour la législature 2026-2031

5. Election de la commission des naturalisations pour la législature 2026-2031

6. Choix du mode de convocation à l'assemblée communale pour la période 2026-2031

7. Délégation de compétences au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières

8. Modification partielle des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac

9. Divers

Rte de Châtillon 53, 1473 Châtillon
IBAN CH71 0900 0000 1700 2008 0
www.chatillon-broye.ch
administration@chatillon-broye.ch
+41 26 663 20 53

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

